



CBD



**Convention sur la
diversité biologique**

Distr.
GÉNÉRALE

CBD/CP/MOP/DEC/VIII/14
14 décembre 2016

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES SIÉGEANT EN TANT
QUE RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE
CARTAGENA SUR LA PRÉVENTION DES
RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES

Huitième réunion

Cancún, Mexique, 4-17 décembre 2016

Point 14.1 de l'ordre du jour

**DÉCISION ADOPTÉE PAR LES PARTIES AU PROTOCOLE DE CARTAGENA SUR LA
PRÉVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES**

VIII/14. Suivi et établissement des rapports (article 33)

La Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques,

Prenant note des troisièmes rapports nationaux remis par les Parties et *accueillant avec satisfaction* leur analyse effectuée par le Secrétaire exécutif¹,

Sachant les difficultés présentées par le modèle de rapport pour le troisième rapport national, telles qu'identifiées par le Groupe de liaison sur le renforcement des capacités à sa onzième réunion² et par le Comité chargé du respect des obligations à sa treizième réunion³,

1. *Exprime sa préoccupation* au sujet du faible taux de communication des troisièmes rapports nationaux par rapport au précédent cycle d'établissement de rapports, et *constate avec préoccupation* que 37 Parties n'ont pas encore remis leur troisième rapport national, dont quatre Parties qui ont eu accès à un financement du Fonds pour l'environnement mondial pour l'établissement de leur troisième rapport national;

2. *Se félicite* du soutien financier apporté par le Fonds pour l'environnement mondial à un certain nombre de Parties admissibles pour appuyer l'établissement de leurs rapports nationaux, mais *constate avec préoccupation* que 39 Parties qui étaient admissibles à un financement du Fonds pour l'environnement mondial pour achever leurs rapports nationaux n'ont pas fait de demande de financement ou n'ont pas pu avoir accès à ce soutien financier;

¹ UNEP/CBD/BS/COP-MOP/8/11 et Add.1.

² Voir UNEP/CBD/BSLGCB/11/3.

³ Voir UNEP/CBD/BS/CC/13/6.

3. *Se félicite également* des efforts déployés par le Secrétariat pour aider les Parties à remettre leurs rapports nationaux et pour s'assurer que ces derniers sont complets;

4. *Prend note* de l'effet des difficultés présentées par les nouveaux changements administratifs au sein de l'Organisation des Nations Unies et de leur impact sur le cycle actuel d'établissement de rapports, tels que des retards dans la présentation des troisièmes rapports nationaux;

5. *Prie instamment* les Parties qui n'ont pas encore remis leur troisième rapport national de le faire dans les meilleurs délais⁴;

6. *Prie instamment également* les Parties qui n'ont pas remis un troisième rapport national complet de le faire dans les meilleurs délais;

7. *Demande* au Comité chargé du respect des obligations d'examiner les raisons du faible taux de communication des troisièmes rapports nationaux;

8. *Demande* au Secrétaire exécutif de :

a) Élaborer un modèle révisé pour les quatrièmes rapports nationaux, en vue de faire en sorte que des informations complètes et exactes soient obtenues, tout en s'efforçant d'assurer l'applicabilité des informations de référence, tel que prévu dans la décision BS-VI/15, et en particulier :

i) En améliorant la formulation des questions pour garantir leur clarté, en fournissant d'autres informations, si nécessaire;

ii) En supprimant les redondances trouvées dans les questions utilisées pour les troisièmes rapports nationaux;

iii) En ajoutant des questions qui abordent l'intégration de la prévention des risques biotechnologiques dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, et dans d'autres politiques et législation en la matière;

b) Remettre le modèle révisé pour les quatrièmes rapports nationaux, aux fins d'examen par l'Organe subsidiaire chargé de l'application et par la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques à sa neuvième réunion.

⁴ Afghanistan, Algérie, Angola, Arabie Saoudite, Arménie, Azerbaïdjan, Belize, Cabo Verde, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, ex-République yougoslave de Macédoine, État de Palestine, Fidji, Grèce, Guinée, Guyana, Jamaïque, Jordanie, Libye, Malte, îles Marshall, Monténégro, Myanmar, Nauru, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Qatar, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Serbie, Seychelles, îles Salomon, Somalie, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, Tonga, Trinité-et-Tobago et Turkménistan.